Compte-rendu du comité de pilotage des sites Natura 2000
ZPS Brenne et ZSC Grande Brenne
Vendredi 7 juin 2024 - Salle des fêtes de Saulnay

Présents : Renaud BAETA (ANEPE Caudalis), Nathalie CORBEAU (Conseil départemental de l'Indre), Sébastien LALANGE (PNRB, Communauté de communes Cœur de Brenne, maire de Paulnay), Michel PRÉVOST (CEN Centre-Val de Loire), Clémence TREMBLAY (Conseil régional Centre-Val de Loire), Astrid REYT (Conseil régional Centre-Val de Loire), Mathilde FOUCHET (élue du Conseil régional Centre-Val de Loire), Paul BROUSSELY (CPIE Brenne-Berry), Isabelle BORGET (DDT de l'Indre), Sébastien COLAS (DREAL Centre-Val de Loire), Thomas CHATTON (Indre Nature), Lionel BROUARD (élu de Ciron), Patrice Boiron (Président des sites Natura 2000 Brenne et Grande Brenne, maire de Neuillay-les-Bois), Christian BOISLAIGUE (maire de Saulnay), François CLÉMENT (RNN Chérine), Brice ROGGY (RNN Chérine), Anaïs TRINQUART (SMABCAC), Raphaël STÉVENOT (stagiaire du SMABCAC), Marie-Laure MOREAU (SEPB), Élodie JOLIVEAU-VALLÉE (Pays Castelroussin), Valérie BOPIN-DOUY (DDT de l'Indre, élève de l'IRA), Abel MASSON (stagiaire DDT de l'Indre), François PINET (PNRB), Benoît PELLÉ (PNRB), Simon RAVERDY (PNRB), Théo MATIGNON (RNR Massé-Foucault, PNRB), Aurélie DELZOR (PNRB)

Excusés : Élise ENIQUE (ADT de l'Indre), David BRUNET (AELB), Marc FLEURET (Conseil départemental de l'Indre), Jean-Louis ROBIN (Communauté de communes Touraine du Sud), Mélanie SOULAS-BARRAULT (Jeunes agriculteurs de l'Indre), Marine LAUER (Centre national de la propriété forestière), Gil AVÉROUS (Comité d'agglomération Châteauroux métropole), Confédération paysanne de l'Indre et Loire, Grégory ANGLIO (DDT de l'Indre), Karine DELABY (DREAL Centre-Val de Loire), Fred BEAU (Épiméthée), EPTB Loire, Valérie GIQUEL (Fédération des chasseurs de l'Indre), Catherine MÉTIVIER (Fédération de pêche de l'Indre et Loire), Anthony CIREFICE (La Haute Touche), Christophe JUBERT (maire de Azay-le-Ferron), Gilles LHERPINIÈRE (maire de Le Blanc), Hubert MOUSSET (maire de Méobecq), maire de Saint-Genou, maire de Saint-Maur, Christophe VANDAELE (maire de Vendœuvres), Laurent Laroche (PNRB), Préfecture de l'Indre et Loire, Alban MAZEROLLES (SMABCAC), M. JOACHIM (Sous-préfecture de Loches), Syndicat de la propriété rurale d'Indre et Loire

Présentation de Clémence Tremblay sur le transfert de la gestion Natura 2000 à la Région Centre-Val de Loire

- Le portail de demande de subvention pour l'animation est ouvert depuis le 14 mai.
- Le portail de demande de subvention pour les contrats Natura 2000 devrait bientôt ouvrir. Toutefois, les travaux ayant lieu plutôt en fin d'année, ce décalage ne devrait pas porter préjudice aux propriétaires.

Présentation du PNR Brenne sur les actions Natura 2000 menées en 2023, avec intervention d'Indre Nature, RNN Chérine et CPIE Brenne-Berry pour leurs actions

1. Inventaire/suivi

1.1. Suivi flore remarquable

Plusieurs espèces de l'annexe II de la directive « habitats » sont suivies sur les sites Natura 2000, comme par exemple la Caldésie à feuilles de Parnassie.
La Brenne concentre 80 % des individus de la population nationale. Les 96 propriétaires des 124 étangs dans lesquels la plante a été vue au moins une fois ont été contactés, mais seulement 65 étangs ont été prospectés du fait du faible taux de réponses positives aux sollicitations. L'inventaire a tout de même permis d'identifier 3 nouveaux étangs avec la plante.

1.2. Diagnostic botanique de propriétés

Ce service est proposé à tous les propriétaires mais l'on note qu'il fonctionne surtout sur le relationnel. En 2023, 2 propriétés ont été diagnostiquées sur Rosnay et Ciron.

1.3. Suivi faune remarquable : 4 actions phares récurrentes

- Avifaune hivernante : Cette action est réalisée par Indre nature en partenariat avec le PNR Brenne, la RNN Chérine et la Fédération des chasseurs de l'Indre.
  Les comptages ont désormais lieu le vendredi au lieu du samedi. Cela permet de lisser les biais dus aux activités cynégétiques et d'améliorer la méthode. Les bénévoles participants sont donc désormais majoritairement des retraités.

- Oiseaux nicheurs des étangs à végétation flottante : activité portée par la RNN Chérine. Cette surveillance est basée sur l'utilisation d'un drone afin d'augmenter l'efficacité des comptages.
  On note que la Mouette rieuse est en nette diminution depuis 20 ans, il s'agit d'une situation alarmante. La RNN Chérine s'interroge sur ce qui pourrait être fait pour endiguer cette chute.
  Une autre préoccupation concernant cette action est de l'ordre financier, du fait du changement du cadre d'intervention autour du FEADER (aides européennes).

- Oiseaux nicheurs prioritaires des étangs à roselières : cette action est réalisée par la RNN Chérine à l'aide d'une caméra thermique couplée d'un zoom à 200x. Le vol se fait à 70 m de hauteur. Les œufs et les jeunes sont faciles à détecter par ce biais. *A contrario*, les adultes sont plus difficiles à repérer du fait d'un plumage isolant. Les vols sont donc réalisés à des moments de la journée permettant d'avoir le meilleur delta thermique.
  Les résultats avec la caméra sont meilleurs qu'en observation visuelle.

- Chiroptères : il s'agit d'une action conjointe PNR Brenne - Indre Nature. La carte de répartition des chiroptères sur tout le territoire du PNR est enrichie et actualisée au fil des années.
  Des conseils sont prodigués auprès des communes et des activités pédagogiques sont proposées aux écoles des communes prospectées.
  Il est ensuite proposé de réaliser des gîtes afin d'améliorer la cohabitation et l'accueil des différentes espèces.

En 2023, le stagiaire en charge des inventaires a obtenu de très bons résultats : pas moins de 27 colonies ont été trouvées ! En 2024, les communes prospectées seront : Luzeret, Saint-Civran et Vigoux.
A noter que la Maison de la Rénovation (sise à la Maison du Parc) permet de voir différents aménagements envisageables pour accueillir les chiroptères. C'est une vitrine à destination des propriétaires.

- Noctuelle des Peucédan : la Noctuelle est un papillon de nuit inscrit à l'annexe 2 Natura 2000. Elle n'était pas connue sur le site Natura 2000 depuis les années 80, mais à proximité.
  Cette action est issue d'une demande de la DREAL Centre-Val de Loire qui a financé en 2023 diverses actions en région afin de retrouver l'espèce, suite à un pré-contentieux avec l'Union européenne.
  En Brenne, la Noctuelle a été retrouvée sur la RNR Massé-Foucault et pas ailleurs.
  Le SEPANT (structure départementale en Indre et Loire) a trouvé de nombreux individus mais en dehors d'un site Natura 2000. Il y aura donc une poursuite de ces recherches afin de retrouver le papillon dans un site Natura 2000 afin d'éviter de devoir redéfinir de nouveaux sites.

2. Contractualisation

2.1. Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

La nouvelle Politique agricole commune (PAC) mise en place en 2023 complexifie beaucoup le dossier. Une des grandes nouveautés est l'obligation de réaliser un diagnostic agro-écologique pour chaque exploitation souhaitant souscrire une mesure. Ce diagnostic peut nécessiter une phase de terrain qui doit absolument être réalisée entre le 15 mai et le 15 septembre.
De nombreux échanges sont nécessaires avec les services de la DDT de l'Indre.
Avec la réduction des enveloppes financières, de moins en moins d'agriculteurs peuvent contractualiser.
Le concours prairies fleuries a eu lieu début 2024 et comportait 7 candidats.

2.2. Contrat/charte Natura 2000

Contrat Natura 2000 : il est proposé aux propriétaires pour la mise en place de travaux d'entretien entièrement financés. Un seul contrat en cours.
Charte Natura 2000 : la mise en place d'une charte ne nécessite pas d'avoir une espèce remarquable sur son site. Elle permet de protéger le couvert prairial, ce qui est très important pour le territoire. Elle nécessite nonobstant un engagement sur 5 ans, ce qui reste peu attractif même auprès de propriétaires sensibilisés aux enjeux biodiversité de leur site. 1 charte en cours et 2 renouvellements.

2.3. Convention

- Centre de transmission de la Marine : réponse à un appel à projet pour établir un plan de gestion (retour en juillet). En amont, des fonds ont été sollicités auprès de la DREAL pour mettre en place des inventaires (étape essentielle au plan de gestion).

- Partenariat en cours avec la Société forestière : celle-ci porte une politique de « verdissement ». De nombreux échanges sont réalisés pour des diagnostics et des conseils de gestion. Toutefois, certains propriétaires ne souhaitent pas de diagnostics naturalistes.
  C'est un partenariat qui fonctionne bien et qu'il faut continuer de développer.

- Fédération des chasseurs de l'Indre : une convention est en cours sur le site du Plessis. L'objectif est d'arriver à un contrat ou une convention de gestion.

- Gestion éco-pastorale des zones humides : il s'agit de l'entretien de milieux humides ou de parcelles trop petites pour intéresser une gestion agricole.
  Il n'y aura pas de renouvellement des chevaux du PNR Brenne.

3. Veille et études d'incidence

- DREAL : des premiers projets de plantation de bambou comme élément de séquestration du carbone arrivent sur la Brenne, avec de gros financeurs derrière. Une alerte a été faite auprès de la Direction de l'environnement et de la biodiversité sur le risque de recrudescence de ce type de projets.
- Patrice Boiron, en tant que Président des sites Natura 2000 Brenne et Grande Brenne et Président de la commission Nature du PNR Brenne, s'interroge sur la ligne directrice à avoir pour évaluer les projets. Il faudrait se retrouver autour d'une table pour fixer les règles du jeu. Quel pouvoir a le Parc sur ces dossiers ?
- DDT : pour les dossiers sur lesquels un avis de la DDT est officiellement demandé, le PNR Brenne devrait systématiquement être sollicité. Pour les dossiers au cas par cas, c'est plus complexe, puisque l'avis de la DDT n'est déjà pas toujours sollicité. Il faudrait prendre attache auprès des services de la MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale).
- Concernant les parcs éoliens, Indre Nature alerte sur le risque par rapport au Pygargue à queue blanche. Le domaine vital de l'espèce représente 2/3 du département !
  La DDT ne donne plus d'avis sur les parcs éoliens depuis quelques années, c'est la DREAL qui en a la charge.
  Le PNR Brenne a une position défavorable face à ces projets de grand éolien, et ce sera d'ailleurs clairement mentionné dans la nouvelle charte du Parc.

4. Information et sensibilisation

4.1. Recueil des bonnes pratiques à destination des propriétaires

Il est notamment à destination des propriétaires qui arrivent sur le territoire.
Le SEPB fait remonter quelques erreurs selon eux. Il est donc précisé que la clé d'entrée de ce document est la biodiversité et non la productivité, même si bien entendu l'activité piscicole reste essentielle sur le territoire.

4.2. Information des élus

Une plaquette sur la dotation biodiversité a été diffusée auprès des élus et délégués. Cette dotation est versée directement aux communes et peut monter jusqu'à 15 k€.
Actuellement, il n'y a pas d'obligation sur la dépense mais son montant pourrait permettre de monter des projets intéressants. Par exemple, afin de financer la classe Ramsar (découverte de la

zone Ramsar du territoire avec des élèves de cycle 2 et voyage sur un autre site Ramsar métropolitain), il serait intéressant de pouvoir mobiliser cette dotation pour financer les transports.

4.3. Classe Natura 2000

Il s'agit d'un projet de connaissances sur la biodiversité du territoire auprès de collégiens (6e). Difficulté à mobiliser les collèges.

4.4. Erasmus+ Natura 2000

C'est le même concept que la classe Natura 2000 mais pour des classes de 3e et avec un échange international.

5. Présentation d'actions complémentaires

D'autres actions non liées directement à l'animation Natura 2000 concourent aux mêmes objectifs :

- lutte contre les espèces exotiques envahissantes, notamment l'écrevisse rouge de Louisiane et la jussie : réduction de l'action de lutte faute de financements ;
- installation d'exclos dans une vingtaine d'étangs dans le cadre d'un appel à projets sur la protection des libellules ;
- étude sur la qualité de l'eau des étangs ;
- gestion écologique de 24 étangs avec le dispositif de paiement pour services environnementaux (PSE) ;
- inventaire et restauration des zones humides : la restauration de mares permet de protéger certaines espèces qui y sont inféodées comme le Triton crêté.

6. Visite du site du Marais de l'Ozance

Départ à 11h15 pour le marais.

Accueil par le propriétaire et visite du site en contrat Natura 2000 : présentation des intérêts des travaux et suivis naturalistes réalisés. Échanges et clôture autour d'un apéritif.